



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : PERSONNEL 1

OBJET : AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE GUIDES
CONFERENCIERS AUPRES
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
BRIANCONNAIS.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Par délibération N°2011-377 en date du 16 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de valider la convention de mise à disposition de deux guides conférenciers du service du patrimoine de la Ville de Briançon auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais.

En date du 23 mai 2012 et compte tenu des motivations exprimées, fondées sur la réforme des Comunità Montane italiennes partenaires des projets, la Région Piémont a accordé une prorogation de 5 mois pour le projet F2 : des Sites Phares à la valorisation des systèmes des sites environnementaux et culturels des Hautes Vallées, avec une date d'achèvement du projet fixée au 01/02/2013.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de proroger la convention de mise à disposition des deux guides conférenciers, en direction de la C.C.B. du 01 septembre 2012 au 31 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune ledit avenant, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012

AVENANT N°1
A la convention de mise à disposition avec la
Ville de Briançon

ENTRE : **La Communauté de Communes du Briançonnais**, représentée par son Président en exercice, M. Alain FARDELLA, dûment habilité en date du 20 octobre 2009,
d'une part

ET : **La Ville de Briançon**, représentée par son maire en exercice, M. Gérard FROMM, dûment habilité en date du

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : En date du 23 mai 2012 et compte tenu des motivations exprimées, fondées sur la réforme des Comunità Montane italiennes partenaires des projets, la Région Piémont a accordé une prorogation de 5 mois pour le projet F2 : Des Sites Phares à la Valorisation des systèmes des sites environnementaux et culturels des Hautes Vallées, avec une date d'achèvement du projet fixée au 01/02/2013.

ARTICLE 2: De ce fait, la convention de mise à disposition de deux guides conférenciers de la Ville de Briançon, en direction de la Communauté de Communes du Briançonnais est prorogée du 1^{er} septembre 2012 au 31 janvier 2013.

ARTICLE 3: Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Briançon, le

Le Maire de Briançon

Le Président de la Communauté de
Communes du Briançonnais

Gérard FROMM

Alain FARDELLA

